

Les grands principes de l'évaluation des entités de recherche

Les comités de pairs en charge de l'évaluation des entités de recherche sont constitués d'experts (dont un président de comité) reconnus pour leurs compétences dans les champs disciplinaires abordés par l'entité de recherche évaluée. Ils incluent des personnels administratifs et techniques d'appui à la recherche et des représentants des instances d'évaluation des personnels, à l'instar notamment du Conseil national des universités (CNU) et du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS).

Chaque comité est en charge de l'évaluation d'une entité de recherche recevant des financements publics : unités de recherche, centres d'investigation clinique, unités mixtes d'instituts français à l'étranger, par exemple.

L'évaluation se déploie en prenant en compte quatre dimensions : le profil, les ressources et l'organisation de l'entité de recherche, son attractivité, sa production scientifique et sa contribution à l'inscription de la science dans la société.

Fondée sur un dialogue préalable et une démarche privilégiant l'approche qualitative, l'évaluation vise à analyser le bilan et apprécier la trajectoire de l'entité de recherche, y compris du point de vue de sa prospective scientifique et de sa future structuration.

Les responsabilités de l'expert

Préparer l'évaluation

- Prendre connaissance de la méthodologie et du référentiel d'évaluation du Hcéres, et suivre la formation des experts ;
- Analyser les documents nécessaires à l'évaluation transmis par l'entité de recherche ;
- Participer aux réunions et aux échanges préparatoires aux entretiens ;
- Préparer les éléments utiles aux entretiens ;
- Participer à la rédaction du pré-rapport.

Participer aux échanges entre le comité d'experts et les parties prenantes évaluées

- Participer aux entretiens avec les parties prenantes évaluées et les animer.;
- Participer aux temps de briefing et de débriefing du comité d'experts ;
- Partager l'information au sein du comité d'experts ;
- Participer aux temps de synthèse et de restitution avec le comité d'experts.

Produire les documents finaux

- Rédiger le rapport d'évaluation ou des contributions au rapport, en respectant les règles rédactionnelles et le calendrier fixés par le département ;
- Contribuer à l'analyse des retours d'expérience de la vague, le cas échéant.

Les compétences et les qualités requises

- | | |
|---|--|
| ▪ Excellente connaissance des communautés scientifiques de l'enseignement supérieur au niveau national et international ; | ▪ Aisance rédactionnelle ; |
| ▪ Expertise scientifique dans une thématique ou une discipline (enseignants-chercheurs et chercheurs) ; | ▪ Capacité d'analyse et de synthèse ; |
| ▪ Capacité à participer à un travail collégial ; | ▪ Rigueur et respect des procédures ; |
| | ▪ Respect de la confidentialité des dossiers traités ; |
| | ▪ Sens de l'écoute et du dialogue. |
- La maîtrise de l'anglais peut être un atout.

Les expériences attendues

- Participation au pilotage d'un établissement (université, organisme de recherche) ;
- Gouvernance de laboratoire ou d'équipe de recherche ;
- Animation ou pilotage d'une structure de recherche ou d'un réseau ;
- Responsabilité de programme de recherche d'envergure ;
- Expérience d'évaluation pour une instance autre que le Hcéres.